

Série d'ateliers régionaux et sous-régionaux organisés par l'UNITAR et l'OIT pour la sensibilisation et la mise en œuvre du système SGH

Atelier régional sur la communication des dangers chimiques et la mise en œuvre du système SGH pour les pays arabes

Alexandrie, Egypte
30 octobre - 02 novembre 2006



L'atelier sur le SGH pour les pays arabes est le cinquième d'une série d'ateliers de travail régionaux et sous-régionaux sur le SGH coordonnés et soutenus par le biais du *Programme mondial de l'UNITAR et de l'OIT sur le renforcement des capacités dans le domaine du SGH*. Ce programme dépend de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Cet événement a également constitué une contribution au *Partenariat mondial du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) pour renforcer les capacités de mise en œuvre du SGH, partenariat* qui a été initié lors du Sommet en 2002.

Nos remerciements vont à l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales (AEAE) et au gouvernement suisse pour leurs contributions financières. Le premier atelier régional a été organisé pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe en septembre 2003, le second pour les pays du MERCOSUR et de la Communauté des Andes en novembre 2004, le troisième pour la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) en octobre 2005 et le quatrième pour les pays de l'Europe Centrale et de l'Est en octobre 2006. Les pays et les organisations intéressés pour obtenir un soutien à l'organisation d'ateliers de travail sur le SGH dans d'autres régions sont priés de contacter l'UNITAR à l'adresse ci-dessous.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Programmes de formation et de renforcement
des capacités pour la gestion des produits
chimiques et des déchets
UNITAR
Palais des Nations
CH- 1211 GENEVE 10
Suisse

Tél. : +41 22 917 85 25
Fax : +41 22 917 80 47
Courriel : gpghs@unitar.org
Site internet : www.unitar.org/cwm

Table des matières

Résumé	i
1. Introduction	1
1.1 Le SGH : Un outil important pour protéger la santé et l'environnement.....	1
1.2 Objectifs de l'atelier de travail.....	4
1.3 Discours d'ouverture.....	5
2. Initiatives et programmes internationaux pour le développement, la mise en œuvre et le renforcement des capacités dans le domaine du SGH	7
2.1 Vue d'ensemble du SGH.....	7
2.2 Vue d'ensemble du Programme Mondial sur le Renforcement des Capacités dans le domaine du SGH de l'UNITAR et l'OIT.....	7
3. Défis et opportunités pour la mise en œuvre du SGH dans les pays arabes	9
3.1 Etat de la mise en œuvre nationale du SGH dans les pays arabes.....	9
3.2 Rôles de l'industrie, des syndicats et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du SGH.....	14
3.3 Institutions régionales pertinentes quant à la mise en œuvre du SGH.....	16
4. Conclusions et recommandations de l'atelier de travail	19
4.1 Conclusions générales.....	19
4.2 Défis et obstacles à la mise en œuvre du SGH.....	20
4.3 Recommandations nationales (englobant le rôle des parties prenantes).....	21
4.4 Recommandations régionales.....	23
4.5 Autres recommandations.....	25
4.6 Conclusions.....	26
Annexe A : Ordre du jour de l'atelier	27
Annexe B : Liste des participants	33
Annexe C: Liste des acronymes	41

Résumé

L'atelier régional sur la communication des dangers chimiques et la mise en œuvre du système SGH pour les pays arabes a eu lieu du 30 octobre au 2 novembre 2006 en Egypte, à Alexandrie. L'atelier a réuni 58 représentants de 19 pays de la région arabe et des représentants d'organisations internationales, du secteur des affaires, de l'industrie, des groupes d'intérêt public et de syndicats¹. Cet atelier de travail est le 5^{ème} d'une série d'ateliers de travail régionaux et sous-régionaux sur le SGH coordonnés et soutenus par le biais du *Programme mondial de l'UNITAR et de l'OIT sur le renforcement des capacités dans le domaine du SGH*². Il s'agissait aussi d'une contribution au *Partenariat mondial du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du SGH* qui a été initié lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) en 2002. L'atelier de travail a été organisé grâce à la coopération entre l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales (AEAE), l'UNITAR et l'OIT, avec le soutien financier du gouvernement suisse.

Le docteur Burkhard Wagner de l'UNITAR, le docteur Fatma El Malah de la Ligue des Etats arabes, le docteur Salah Soliman de la Bibliothèque d'Alexandrie et Son Excellence, Adel Labib, Gouverneur d'Alexandrie, ont prononcé les discours d'introduction. L'atelier de travail a ensuite été inauguré par Son Excellence, Maged Georges Elias Ghattas, Ministre d'Etat égyptien pour les affaires environnementales. Le docteur Ismail Seragelden, Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie, a également fait une présentation sur la durabilité qui a fixé le contexte de l'évènement. Durant quatre jours, les participants ont échangé leurs expériences nationales, ont examiné et discuté des structures régionales existantes, des défis et opportunités relatifs à la mise en œuvre du SGH aux niveaux régional et national et ont développé des recommandations pratiques pour la mise en œuvre du SGH pour les trois principaux groupes affectés par le SGH (gouvernement secteur des affaires et industrie, organisations d'intérêt public et syndicats) et les quatre secteurs affectés par le SGH (lieu de travail dans l'industrie, agriculture, transport et produits chimiques de grande consommation).

Défis et opportunités pour la mise en œuvre du SGH dans les pays arabes

Les participants à l'atelier ont noté que la sensibilisation et les capacités relatives à la mise en œuvre du SGH étaient faibles dans plusieurs pays de la région. Ils ont aussi identifié l'infrastructure juridique et administrative pertinente qui existe dans la plupart des pays. Pour planifier la mise en œuvre du SGH dans la région arabe, les participants ont recommandé la mise en place d'un groupe de travail régional, si possible en coordination avec la Ligue des Etats arabes. Les participants ont aussi recommandé l'adaptation de tous les systèmes

¹ Les pays représentés ont été : l'Algérie, Bahreïn, Djibouti, l'Egypte, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, Oman, la Palestine, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, les Emirats Arabes Unis, l'Union des Comores et le Yémen.

² Le premier atelier de travail sous-régional de l'UNITAR et de l'OIT sur le SGH a été organisé pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique Australe en septembre 2003, le second pour les pays du MERCOSUR et de la Communauté des Andes en novembre-décembre 2004, le troisième pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) en octobre 2005 et le quatrième pour les pays de l'Europe Centrale et de l'Est en octobre 2006.

existants au sein des secteurs dans chaque pays pour les rendre conformes au SGH et ont souligné la nécessité d'assurer une cohérence au niveau régional.

Les participants à l'atelier ont également appelé à mettre en œuvre le SGH au niveau national dans les pays arabes. Ils ont reconnu la nécessité de faire participer un nombre de ministères et d'autres groupes et parties prenantes intéressés dans la planification et la mise en œuvre du SGH. Ils ont reconnu que le SGH permettait une réduction des risques pour la santé et l'environnement et ont souligné la nécessité d'harmoniser les systèmes existants comme premier pas vers la mise en œuvre du système. Pour ce qui est des avantages du SGH, les participants ont estimé qu'il permettrait de réduire les coûts, d'augmenter l'accès à des informations de qualité et d'améliorer l'accès au marché et la compétitivité des entreprises. Au niveau régional, les participants ont estimé que le SGH aurait également l'avantage de simplifier les procédures douanières et de renforcer le contrôle douanier. Les principaux obstacles identifiés à la mise en œuvre du SGH, tant au niveau national que régional, sont : la multiplicité des langues utilisés, le manque d'informations, la faiblesse ou l'aspect conflictuel du cadre institutionnel et la faiblesse des capacités techniques.

Les participants ont conclu que l'atelier de travail a été une opportunité importante pour prendre connaissance des différentes expériences, discuter des questions principales et proposer des démarches futures concrètes dans le domaine de la communication des dangers et la mise en œuvre du SGH. Les participants ont convenu de la nécessité d'établir un mécanisme pour assurer le suivi des recommandations de l'atelier de travail.

1. Introduction

Le développement de systèmes nationaux assurant la classification et l'étiquetage appropriés des produits chimiques et la mise à disposition des fiches de données de sécurité (FDS), notamment sur les lieux de travail, est un aspect important à prendre en compte pour protéger la santé et l'environnement des produits chimiques potentiellement toxiques. Ces outils de communication offrent aux travailleurs, aux consommateurs et au public des informations importantes sur les dangers des produits chimiques (communication des dangers) et permettent par conséquent de développer des comportements de protection et de précaution. Pour que ceci soit efficace, les messages doivent être compréhensibles et accompagnés de mesures de soutien appropriées. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est un outil internationalement reconnu pour la classification des produits chimiques et la communication des dangers.

Dans le cadre de la série d'ateliers de travail régionaux et sous-régionaux organisés par l'UNITAR et l'OIT, des représentants de pays arabes se sont réunis à Alexandrie en Egypte du 30 octobre au 2 novembre 2006 pour discuter de leurs expériences en matière de communication des dangers chimiques et pour étudier des mesures concrètes relatives à la mise en œuvre du SGH dans la région.

L'atelier de travail a été organisé conjointement par l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales et l'UNITAR dans le cadre du *Programme mondial de l'UNITAR et de l'OIT pour le renforcement des capacités dans le domaine du SGH*, et avec le concours financier du gouvernement suisse.

1.1 Le SGH : Un outil important pour protéger la santé et l'environnement

Le SGH est un outil global et complet pour la classification chimique et la communication des dangers. Aux quatre coins du monde, des pays développent des stratégies nationales pour la mise en œuvre du SGH et le renforcement des capacités en matière de communication efficace des dangers chimiques. La responsabilité de maintenir, mettre à jour et promouvoir le système adopté en 2002 relève du Sous-Comité d'experts du SGH (SCESGH) du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)³.

Les pays avec un système national de communication des dangers chimiques faible voire inexistant peuvent se baser sur le SGH pour développer de telles infrastructures. Ces pays ont besoin d'aligner leurs règlements et procédures existants avec les dispositions du SGH. En outre, la mise en œuvre du SGH peut nécessiter le renforcement, la mise à jour ou l'adoption de législations nationales appropriées. Le SGH est aussi compatible avec d'autres instruments

³ Le site Internet du Sous-Comité d'experts du SGH est : www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html

internationaux comme la Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques, les Conventions de Rotterdam, Bâle et Stockholm ainsi que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). La mise en œuvre non obligatoire du SGH au niveau mondial se fera par le biais d'une approche stratégique flexible dans les pays membres à travers la collaboration entre le gouvernement et les autres parties prenantes, comme le secteur des affaires, l'industrie et la société civile comprenant les syndicats de travailleurs, les associations de consommateurs dans chaque secteur concerné par le SGH : l'agriculture, la production industrielle, le transport et les biens de consommation⁴. Le SGH représente par conséquent une étape importante dans l'harmonisation des systèmes nationaux de communication des dangers chimiques aux quatre coins du monde et est à même d'améliorer la sécurité chimique dans tous les secteurs pertinents.

Le système devrait particulièrement permettre de :

- Promouvoir la protection des personnes et de l'environnement,
- Assurer un cadre reconnu aux pays qui n'ont pas de système,
- Réduire la nécessité d'effectuer des essais et des évaluations duplicatifs des produits chimiques,
- Faciliter le commerce international des produits chimiques dont les dangers ont été correctement évalués et identifiés à l'échelle internationale.

Aspects internationaux

Selon le rapport du Forum III du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) qui s'est tenu en octobre 2000 au Brésil, le SGH deviendrait une norme pratique et cohérente à l'échelle mondiale pour la communication des dangers chimiques auprès des travailleurs, des transporteurs et des consommateurs. Le Forum III a tout particulièrement recommandé que « tous les pays [tiennent] compte, dans la limite de leurs moyens et de leurs capacités, de l'élaboration du système mondial harmonisé pour tous les projets de modification des systèmes existants de classification et d'étiquetage des produits chimiques et pour l'application de la réglementation régissant les produits chimiques ». Le FISC a également recommandé que les conseils et autres outils nécessaires à la mise en œuvre du SGH soient disponibles d'ici 2003 et que les pays mettent en œuvre le SGH le plus rapidement possible, dans l'objectif de rendre le système mondial harmonisé pleinement opérationnel d'ici 2008, un objectif adopté par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) organisé à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002 (Plan d'application du SMDD, paragraphe 23 (c), A/CONF. 199/20).

Le Forum IV du FISC, qui s'est tenu à Bangkok en Thaïlande en novembre 2003, a adopté un Plan d'action pour le SGH, basé sur le plan d'action du *Partenariat Mondial du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du SGH* de

⁴ L'utilisation des termes : « multi parties-prenantes » et « multisectoriel » dans les sections suivantes du document englobent les parties prenantes et les secteurs décrits ici.

l'UNITAR, l'OIT et l'OCDE qui a encouragé, entre autres, « à organiser au moins deux ateliers de travail régionaux sur le SGH et à préparer des stratégies de mise en œuvre d'ici la fin de 2005, en tenant compte des arrangements pour l'intégration économique régionale ».

Par ailleurs, l'importance de mettre en œuvre le SGH a été reconnue dans la Stratégie de politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Dans ce document, la mise en œuvre du SGH est citée dans le cadre de l'objectif global « Connaissance et information » : (h) Promouvoir l'application de définitions et de normes communes incluses dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Le SGH est aussi présent comme domaine d'activités de la SAICM dans le Plan d'action mondial à travers huit activités distinctes. L'activité n°250 du Plan d'action mondial de la SAICM stipule tout particulièrement la nécessité : « Procurer des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets nationaux et régionaux de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition ». Les participants de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) ont souligné l'importance de la formation et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du SGH en tant que partie intégrante de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), tout en soulignant la reconnaissance internationale accrue de l'importance pour les pays et les régions d'aller de l'avant en vue d'inclure le renforcement des capacités en matière de SGH et sa mise en œuvre dans les stratégies globales de gestion des produits chimiques et les programmes nationaux d'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

Le SGH est un outil important qui permet de contribuer à atteindre les objectifs de développement durable notamment les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tout comme il peut faciliter l'application des accords multilatéraux environnementaux (AME).

Défis pour le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement

Le succès du SGH au niveau mondial dépend du degré avec lequel les pays reconnaissent, d'une part, les avantages potentiels de la communication des dangers chimiques et, d'autre part, développent leurs capacités afin d'établir l'infrastructure nécessaire d'une mise en œuvre du système. Les pays en voie de développement et les pays à économie en transition font face à des défis particuliers pour limiter et réduire les effets négatifs provenant de l'utilisation des produits chimiques dans divers secteurs par le biais de la communication adéquate des dangers chimiques. Un mauvais étiquetage des produits chimiques, des difficultés de compréhension concernant les étiquettes utilisés et une formation insuffisante en matière de sécurité chimique ne sont que

quelques défis auxquels font face les pays aux infrastructures nationales limitées ou inexistantes en matière de communication des dangers chimiques.

Le SGH et la communication efficace des dangers chimiques ne pourront être adoptés universellement que si les pays font preuve d'un engagement ferme à la mise en œuvre du SGH et si le soutien et l'assistance technique adéquats sont assurés aux pays qui ont besoin de développer des infrastructures juridiques et techniques appropriées. La formation et l'éducation sont indispensables pour assurer une utilisation propice des instruments du SGH dans des contextes nationaux différents. Cela est d'autant plus important dans les pays en voie de développement et les pays à économie en transition qui n'ont pas directement participé aux travaux techniques d'harmonisation. Par ailleurs, les leçons tirées des projets pilotes du SGH en cours montrent la valeur pratique des activités de renforcement des capacités dans le domaine du SGH pour la sécurité chimique à tous les niveaux. Jusqu'à présent, 83 pays ont fait part à l'UNITAR de leur intérêt à prendre part aux projets de développement des capacités dans le domaine du SGH.

1.2 Objectifs de l'atelier de travail

L'objectif principal de l'atelier est de réunir des représentants des gouvernements, du secteur des affaires, de l'industrie, des associations d'intérêt public et des syndicats pour discuter de la mise en œuvre du SGH et des besoins en matière de renforcement des capacités pour les quatre secteurs relatifs au SGH, à savoir les lieux de travail industriels, l'agriculture, le transport et les produits de consommation.

Les derniers sondages de l'UNITAR/OIT et de l'OCDE montrent que la région arabe fait preuve d'un grand intérêt à soutenir le renforcement des capacités dans le domaine du SGH en vue de sa mise en œuvre. Au moins dix pays de la région ont formulé des demandes d'assistance auprès de l'UNITAR et de l'OIT. Certains de ces pays ont aussi indiqué que la mise en œuvre du SGH faciliterait l'application d'autres accords internationaux chimiques, comme les Conventions de Stockholm, de Rotterdam, de Bâle et la Convention 170 de l'OIT. Par conséquent, l'atelier de travail a porté sur la mise en œuvre nationale du SGH dans les pays arabes, les éléments d'une stratégie régionale possible pour la mise en œuvre du SGH et la mise en œuvre du SGH dans le cadre d'autres efforts internationaux pour la gestion des produits chimiques.

Les objectifs spécifiques de l'atelier sont :

- appréhender l'état de mise en œuvre du SGH dans les pays arabes,
- initier le développement de stratégies nationales pour la mise en œuvre du SGH,
- examiner les institutions et les initiatives régionales existantes relatives à la mise en œuvre du SGH,
- initier l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'évaluation des capacités et la mise en œuvre du SGH,

- identifier le rôle du secteur des affaires et de l'industrie, des associations d'intérêt public et des syndicats et initier le développement de plans d'action pour la mise en œuvre régionale du SGH.

1.3 Discours d'ouverture

Monsieur Burkhard Wagner, Associé spécial principal à l'UNITAR, a prononcé un mot de bienvenue au nom de Messieurs Marcel Boisard, Directeur général de l'UNITAR et d'Achim Halpaap, Coordonnateur principal du Programme des produits chimiques. Il a indiqué que l'UNITAR et l'OIT ont été désignés comme point focal, au sein du Sous-Comité des Nations Unies du SGH, pour le renforcement des capacités en vue d'une mise en œuvre du SGH. Il a souligné que le SGH représente à la fois « l'histoire d'une réussite » de l'Action 21 et un scénario « gagnant-gagnant » qui, s'il est adéquatement mis en œuvre, améliorera la protection de la santé et de l'environnement et facilitera le commerce des produits chimiques. Il a réaffirmé que la mise en œuvre efficace du SGH nécessitait des actions de la part des gouvernements, du secteur privé et notamment de l'industrie, et des organisations d'intérêt général et des syndicats dans les secteurs des lieux de travail industriels, de l'agriculture, du transport et des produits de consommation. Il a relevé que l'un des résultats essentiels de cet atelier est le développement de recommandations et de propositions pour des activités concrètes de suivi permettant une mise en œuvre régionale harmonisée du SGH d'ici 2008. En conclusion, M. Wagner a remercié le gouvernement suisse pour son soutien à l'atelier et les partenaires égyptiens pour l'organisation de l'évènement, notamment l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales (AEAE).

Monsieur Salah Soliman, professeur de chimie des pesticides et de toxicologie, et conseiller spécial de la Bibliothèque d'Alexandrie, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'importance de la gestion des produits chimiques pour la région arabe et a affirmé que le SGH pouvait protéger l'environnement de la région.

Madame Fatmah El Malah, Directrice du département de l'environnement, de l'habitat et du développement durable à la Ligue des Etats arabes, a transmis aux participants les salutations de Monsieur Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes. Elle a rappelé aux participants le Sommet arabe au cours duquel il a été convenu de coopérer au sujet des questions environnementales et d'ajouter que la Ligue des Etats arabes portait un intérêt particulier au lancement du travail sur le SGH et au suivi de ses activités au niveau de la coopération internationale au sujet des conventions internationales (Bâle, Rotterdam et Stockholm). Le Conseil des ministres de la région arabe dispose de deux comités chargés de la gestion rationnelle des produits chimiques et prévoit prochainement la tenue d'un atelier de travail sur la planification.

Monsieur Adel Labib, Gouverneur d'Alexandrie, a également souhaité la bienvenue aux participants dans sa ville et a rappelé à l'audience que la ville d'Alexandrie a été fondée par Alexandre le Grand en 322 avant JC. Alexandrie a un port important et accueille 40 % des industries nationales et 60 % de l'industrie pétrochimique d'Egypte. Il a exprimé sa hâte de voir le SGH mis en œuvre dans cette région très industrialisée.

Monsieur Maged Georges Elias Ghattas, Ministre d'Etat égyptien pour les affaires environnementales, a ouvert l'atelier de travail en souhaitant la bienvenue aux participants venus des pays arabes et en exprimant sa gratitude à l'UNITAR, à l'OIT et au gouvernement suisse pour avoir financé l'atelier. Il a évoqué le mandat du SGH qui remonte au Chapitre 19 de l'Action 21 de 1992. Les produits chimiques sont utilisés sur une grande échelle mais les informations relatives à leurs dangers ne sont pas disponibles. Si la production chimique mondiale augmente, les produits chimiques ne sont toutefois pas confinés à l'intérieur des frontières nationales mais se déplacent dans le commerce international. Par conséquent, la coopération est nécessaire au niveau international pour garantir leur utilisation rationnelle et pour prévenir le trafic illégal. La gestion rationnelle du point de vue environnemental des produits chimiques contribue à la durabilité. Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) recommande la mise en œuvre du SGH d'ici 2008. Cet objectif peut être atteint si tous les secteurs de la société, le gouvernement, l'industrie et la société civile travaillent ensemble pour mettre en œuvre le SGH. Cet atelier permet d'étudier les expertises arabes, de stimuler les partenariats avec les ministères concernés, de développer des stratégies nationales, d'étudier les activités régionales, d'identifier les rôles des travailleurs, de l'industrie et des ONG et de se mettre d'accord sur des mesures concrètes.

Finalement, Monsieur Ismail Seragelden de la Bibliothèque d'Alexandrie a fait un exposé sur la durabilité et les questions environnementales autour du monde. Il a évoqué des questions concernant la durabilité environnementale, notamment la problématique de l'eau, des installations sanitaires et le rôle des femmes en matière de sensibilisation et d'éducation. Sa présentation a donné aux participants « une image globale » de l'importance de leur travail pour ce qui est de la santé et la gestion de l'environnement au niveau mondial.

2. Initiatives et programmes internationaux pour le développement, la mise en œuvre et le renforcement des capacités dans le domaine du SGH

Cette partie du rapport apporte davantage de détails sur le SGH et son rôle dans la gestion nationale des produits chimiques ainsi que sur les activités et les méthodologies de l'UNITAR qui visent à faciliter le développement des stratégies nationales de mise en œuvre du SGH⁵.

2.1 Vue d'ensemble du SGH

Monsieur Burkhard Wagner (UNITAR) a présenté le SGH aux participants de l'atelier, en commençant par son historique, sa portée et son application. Il a décrit la structure des organes internationaux concernés par le SGH. Il a passé en revue les principes et avantages de l'harmonisation et a souligné les critères de classification et la communication des dangers, y compris l'étiquetage et les fiches de données de sécurité. Les critères de classification comprennent les dangers physiques, environnementaux et qui touchent à la santé. Il a introduit la terminologie et la structure du SGH, a présenté le concept du cycle de vie et a évoqué les responsabilités des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Il a aussi présenté l'approche modulaire qui permet aux pays de mettre en œuvre le SGH selon leurs besoins spécifiques dans les différents secteurs, notamment le transport, l'agriculture, l'intervention en cas d'urgence et la protection des travailleurs et des consommateurs. Il a également donné des informations sur la date butoir fixée à 2008 pour la mise en œuvre nationale du SGH, tel que recommandé par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

2.2 Vue d'ensemble du Programme mondial de l'UNITAR et l'OIT sur le renforcement des capacités dans le domaine du SGH

Madame Cheryl Chang (UNITAR) a offert un aperçu du SGH dans le contexte de la gestion internationale des produits chimiques, y compris la relation et la pertinence du SGH pour les accords internationaux sur les produits chimiques, comme les Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) qui a été récemment adoptée. Mme Chang a donné des informations sur le *Programme mondial de l'UNITAR et de l'OIT sur le renforcement des capacités dans le domaine du SGH*, en évoquant tout particulièrement sa raison d'être dans le système des Nations Unies ainsi que les activités mondiales du programme. Elle a en outre donné des informations sur les activités régionales réalisées, comme la tenue d'ateliers régionaux et les résultats obtenus jusqu'à l'heure, sans oublier les considérations nécessaires dont il faut tenir compte pour le développement d'une approche régionale de

⁵ Les allocutions et présentations faites durant l'atelier de travail sont disponibles sur le site suivant: www.unitar.org/cwg/ghs/ghs10-2.html

mise en œuvre du SGH. Mme Chang a aussi décrit les activités au niveau des pays, y compris les ateliers sur la sensibilisation au SGH, les analyses nationales de la situation/lacune et le développement de stratégies nationales pour la mise en œuvre du SGH. Elle a aussi souligné les étapes des projets pilotes du SGH, en notant qu'ils sont conçus pour aider les pays à développer et à appliquer des systèmes de communication des dangers chimiques qui constituent une contribution aux mesures juridiques et institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre le SGH. Elle a aussi souligné le développement en cours de documents de sensibilisation, d'orientation et de formation ainsi que les activités et services d'assistance offerts par l'UNITAR. Mme Chang a aussi décrit *le Partenariat global du SMMD de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du SGH*, initié par l'UNITAR, l'OIT et l'OCDE en 2002. L'objectif de l'initiative est de catalyser les énergies et développer des partenariats pour mener à bien des activités concrètes à tous les niveaux pour renforcer les capacités des pays en développement et en transition vers une mise en œuvre effective du SGH pour les produits chimiques industriels, les produits chimiques agricoles, le transport de telles substances et les produits chimiques de grande consommation⁶.

⁶ Pour plus d'informations sur le partenariat : http://www.unitar.org/cwm/ghs_partnership/index.htm

3. Défis et opportunités pour la mise en œuvre du SGH dans les pays arabes

3.1 Etat de la mise en œuvre nationale du SGH dans les pays arabes

Les participants de chaque pays arabe ont eu l'opportunité de présenter et de discuter l'état de mise en œuvre du SGH dans leur pays, y compris les réalisations accomplies jusqu'à l'heure, les défis rencontrés et les besoins identifiés en matière de renforcement des capacités et de soutien technique.

Etat de mise en œuvre du SGH en Egypte

L'Egypte déploie activement des efforts pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques, y compris des efforts pour réduire les POPs et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'Egypte entreprend aussi un certain nombre d'activités liées au changement climatique qui englobent la rédaction de législations et l'adoption d'un mécanisme de coordination entre les ministères concernés. Le pays a de même développé un Plan national de mise en œuvre visant à renforcer les capacités nationales et à promouvoir la connaissance et la compréhension parmi les décideurs, les dirigeants, l'industrie, l'agriculture et le public en général au sujet des POPs pour que le pays soit préparé et capable de tenir ses obligations en vertu de la Convention de Stockholm. Par ailleurs, l'AEAE a mis en place un système national d'information et de gestion des substances dangereuses qui offre des orientations et des informations de référence permettant de garantir une manipulation sans danger des substances dangereuses et comprenant toutes les substances dangereuses importées et produites localement. Ce système assure la coordination entre les autorités et les ministères compétents en vue de mettre en œuvre le système de gestion des substances dangereuses par le biais d'une base de données et d'un formulaire unifié d'autorisation. Ce système englobe des bases de données qui contiennent 1.817 produits chimiques, un réseau d'information lié à six ministères, un formulaire unifié d'autorisation pour éviter l'inscription de substances dangereuses sur des listes différentes, la sensibilisation du personnel et des représentants des ministères, un site Internet sur les substances dangereuses dont l'objectif est de sensibiliser toutes les parties prenantes, un CD-ROM contenant une base de données sur les produits chimiques et un service de classification des substances dangereuses. La mise en œuvre du SGH est actuellement discutée dans le contexte d'une stratégie nationale possible pour la gestion des produits chimiques.

Les expériences d'autres pays

L'Algérie a une législation sur l'importation, la classification et l'étiquetage des produits chimiques. Lorsque les produits chimiques sont importés, ils doivent être autorisés et approuvés par le gouvernement. Par ailleurs, il existe des lois très strictes sur l'entreposage des produits chimiques.

Bahreïn établit actuellement une liste des produits chimiques prohibés et

autorisés dans le pays. Il existe actuellement une norme pour l'étiquetage des produits chimiques qui définit les informations qui doivent être mentionnées sur les produits, y compris leur composition, utilisation, l'adresse de la société et des questions liées à la gestion environnementale. Bahreïn applique le système douanier harmonisé des pays du Golf.

Djibouti a ratifié les Conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam. Le transport des produits chimiques constitue un défi pour ce pays étant donné que, eu égard à sa superficie, le commerce des produits chimiques y est très important en raison de son port actif et de la demande des pays voisins. Alors que Djibouti est un pays de transit pour les produits chimiques, les ressources humaines capables de superviser et de contrôler le flux des produits chimiques font défaut. Djibouti compte mettre en œuvre le SGH en développant une loi nationale basée sur ce système.

La Jordanie possède un système d'information pour les produits chimiques qui peut être consulté sur Internet sur le site suivant : <http://www.hsms.jo>. Ce site archive les fiches de données de sécurité des produits dangereux présents en Jordanie et liste les produits chimiques prohibés et autorisés. Le pays prévoit d'adopter une législation sur les produits chimiques, élaborée en coordination avec les ministères concernés et dans le contexte du programme national intégré de gestion des produits chimiques de la Jordanie (www.jcsw.moenv.gov.jo). Cette législation permettra d'intégrer les systèmes relatifs aux produits chimiques qui existent actuellement dans le pays. Elle sera développée en deux phases, une phase préparatoire et une phase d'application.

En 1987, le Koweït a adopté un système national de contrôle des produits chimiques. Il existe également une commission nationale sur les pesticides et les substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Cette commission existe depuis 1990 et comprend 16 parties concernées - des ministères et des ONG - ainsi qu'un secrétariat associé au Ministère de l'environnement. Le Koweït prévoit l'élaboration d'une législation sur la gestion des produits chimiques et a ratifié tous les accords relatifs aux produits chimiques, y compris les Conventions de Bâle, Montréal, Stockholm et Rotterdam. Le Koweït prévoit l'application d'un système douanier pour la gestion des produits chimiques qui nécessite la coopération de toutes les parties concernées, y compris les importateurs. Le SGH devrait faciliter un tel effort. Toutefois, plusieurs défis sont à relever étant donné que le nombre de transactions portant sur des produits chimiques qui ne peuvent être contrôlés de manière adéquate ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, l'entreposage non réglementé des produits chimiques constitue un problème. Une absence générale de prise de conscience et de ressources est notée au niveau de la gestion des produits chimiques.

Au Liban, plusieurs ministères sont concernés par la gestion des produits chimiques. Le Ministère de l'agriculture s'occupe des activités relatives aux pesticides agricoles. Actuellement, les pesticides sont étiquetés selon les critères de la FAO et de l'OMS. Par ailleurs, le Ministère de l'environnement a

en charge la gestion des produits chimiques dangereux et industriels, le Ministère de la santé publique s'occupe des pesticides destinés à un usage domestique et le Ministère de l'énergie et de l'eau de l'importation des dérivés pétroliers. De nombreuses procédures juridiques existent pour le contrôle des pesticides agricoles, des produits chimiques industriels, notamment des PCBs, et des produits chimiques de grande consommation. Alors que de nombreux textes régissent la gestion des produits chimiques au Liban, l'application des textes juridiques reste très faible en raison du manque en ressources humaines, techniques et financières. De nombreux laboratoires appartenant à des ministères, des instituts de recherche, des universités ou au secteur privé pourraient être chargés de la gestion des produits chimiques au Liban. Il est nécessaire d'augmenter la sensibilisation et le soutien financier dans le domaine du renforcement des capacités.

En Libye, l'Autorité environnementale générale est le seul organe gouvernemental habilité, par la Loi n°15 de 2005, à accorder la permission d'importer des produits chimiques, des pesticides et des fertilisants dans le pays. Par ailleurs, l'Agence contrôle et gère l'utilisation des produits chimiques dans le pays. Les importations doivent recevoir l'approbation du Comité de l'environnement, pour cela des documents et des échantillons doivent être présentés. Il reste quelques problèmes relatifs aux produits chimiques illégaux, comme par exemple les produits chimiques prohibés qui sont retrouvés sur le marché. Toutefois, des efforts ont été déployés pour améliorer le travail des douanes, notamment par une meilleure formation.

Pour assurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, le Maroc a déployé de grands efforts pour renforcer ses capacités nationales, notamment dans le domaine de l'évaluation des risques, du stockage des produits chimiques, de l'élimination et/ou la gestion des produits chimiques périmés et des résidus de pesticides dans les aliments. Pour cette raison, il existe actuellement des normes relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage afin d'informer les utilisateurs et les travailleurs sur les dangers chimiques. En outre, des activités sont entreprises pour sensibiliser les utilisateurs et le public à la gestion des produits chimiques par le biais de séminaires, d'ateliers de travail et de sessions de formation, sans oublier les publications et les recherches sur les produits chimiques. Notons à cet égard que le Maroc a établi un profil national sur la gestion des produits chimiques qui tient compte des lignes directrices du SGH.

Dans le Sultanat d'Oman, le département des produits chimiques est l'autorité responsable des produits chimiques. Cette agence est responsable de la manutention et la gestion des produits chimiques, ainsi que des autorisations et de l'importation des produits chimiques. Le département regroupe deux commissions, une étant en charge des politiques et des questions gouvernementales et l'autre de la coopération technique. Oman a aussi développé une base de données pour les produits chimiques. Le pays a également ratifié un certain nombre de traités, notamment les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

L'Autorité nationale palestinienne possède une direction pour l'environnement, les catastrophes naturelles, l'entreposage et le transport. L'Autorité fait face à de sérieux problèmes dans le domaine de l'importation des produits chimiques. La Palestine suit de près toutes les conventions internationales, malgré l'absence de sensibilisation au sein du public.

Au Qatar, une commission supérieure est responsable de la gestion des affaires douanières. Cette commission autorise l'importation de cargos, même pour le transit. Le Qatar coopère actuellement avec d'autres Etats du Golf dans le cadre d'un système douanier harmonisé, malgré certains problèmes de coordination. Les agents douaniers sont exposés aux produits chimiques ayant des propriétés inconnues.

En Arabie saoudite, il existe actuellement un système en place pour réglementer l'importation des produits chimiques et des efforts soutenus sont faits pour coordonner les différentes conventions chimiques. En outre, l'Arabie Saoudite a un programme national sur la sécurité chimique qui englobe toutes les autorités concernées. Les règles à suivre sont stipulées dans des règlements environnementaux généraux relatifs aux déchets des substances chimiques. Des mesures industrielles sont adoptées pour garantir la sécurité chimique, en coopération avec le Ministère du commerce. Ce Ministère est responsable de la réglementation des importations chimiques. Récemment, une étude sur les produits chimiques a été réalisée dans le pays et l'Arabie saoudite travaille à mettre au point une base de données sur les produits chimiques, comprenant leur identification et caractéristiques. Il est nécessaire de promouvoir une sensibilisation au sujet des produits chimiques pour mieux répondre aux situations d'urgence.

La plupart des produits chimiques importés au Soudan sont des pesticides et des fertilisants. Il existe une loi sur les produits chimiques basée sur l'approche du cycle de vie qui régit toutes les activités liées aux produits chimiques. Des efforts sont actuellement faits pour augmenter la sensibilisation, notamment pour ce qui a trait à la santé des travailleurs, avec le soutien d'un certain nombre d'ONG. La gestion des produits chimiques au Soudan se fait par le biais d'une coopération interministérielle, avec la participation des ministères de la santé, du travail, de l'environnement, de l'industrie, du transport, des affaires intérieures, de l'énergie et de l'exploitation minière, des ressources animales et des affaires internationales.

En Syrie, un réseau de cinq ministères œuvre actuellement en vue d'établir une base de données sur les produits chimiques, y compris les produits chimiques prohibés et autorisés. Un décret du Premier ministre a été émis qui stipule que les produits chimiques illégaux seront immédiatement réexpédiés. La Syrie a organisé une série d'ateliers de travail de sensibilisation sur les produits chimiques. Un des principaux défis auxquels la Syrie fait face concerne l'entreposage des produits chimiques. Il existe en Syrie un comité national de coordination sur la gestion des produits chimiques et un comité national sur la gestion des déchets dangereux. La Syrie a aussi établi un comité

national pour assurer le suivi de la Convention de Rotterdam mais elle doit encore développer un système national pour l'évaluation des risques, la gestion et l'intervention en cas d'urgence dans les cas de déversements chimiques importants. Le pays a également initié un système de gestion des informations sur les substances dangereuses.

Le gouvernement de la Tunisie reconnaît l'importance de la gestion des produits chimiques à tous les niveaux et est soucieux de garantir le degré le plus élevé de sécurité. Le Ministère de l'environnement est responsable de l'application de la Convention de Bâle et du Protocole de Montréal, parmi d'autres accords sur les produits chimiques. Dans le cadre de ce ministère, l'Agence environnementale nationale est responsable de la protection de l'environnement, y compris la gestion des produits chimiques, et assure la supervision technique. Le Ministère des affaires sociales assure, quant à lui, le cadre juridique pour la gestion des produits chimiques et le Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques gère et évalue les pesticides. Dans le cadre du Ministère de la santé publique, le Comité technique sur les produits chimiques, qui relève de l'Agence nationale pour le contrôle de la santé et des produits environnementaux, évalue l'impact des produits chimiques sur la santé et l'environnement et soumet des recommandations sur les meilleures pratiques et une utilisation sans danger des produits chimiques. La Tunisie dispose également de lois sur le transport des biens dangereux, ce qui fait que le pays est bien placé pour mettre en œuvre le SGH.

Les Emirats arabes unis considèrent la gestion des produits chimiques dangereux comme une question environnementale de haute importance. Ce pays travaille avec des organes régionaux sur le développement de normes et de spécifications et sur la coordination de positions vis-à-vis des accords chimiques régionaux et internationaux, notamment les Conventions de Montréal, de Stockholm et de Bâle et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'Agence environnementale d'Abou Dhabi possède un système de gestion des produits chimiques et des matières dangereuses. Ce programme régleme et contrôle l'entrée et l'utilisation de produits chimiques, de matières et déchets dangereux dans le pays. Ce projet vise à développer les outils nécessaires à l'établissement d'un système de gestion rationnelle complet, tout au long du cycle de vie des produits chimiques et des matières dangereuses utilisés dans cet Emirat. Les avantages de ce système englobent l'accès du public aux lois et règlements fédéraux et locaux pertinents, un système d'extraction des fiches de données de sécurité des substances, des informations sur des produits chimiques choisis, des listes de matières réglementées (produits chimiques, pesticides, déchets) et une base de données sur les produits chimiques/radioactifs importés vers l'Emirat.

Le Yémen travaille actuellement à la promotion d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux en vue de répondre aux inquiétudes relatives à l'exposition humaine aux produits chimiques et les risques pour la santé qui y sont associés. Il existe un nombre

de lois et de règlements portant sur les produits chimiques, y compris la Loi n° 26 sur la protection de l'environnement de 1995. Le Yémen importe et utilise des produits chimiques mais n'en produit pas. Ces produits chimiques sont classés en plusieurs sous-groupes : les fertilisants, les pesticides, les composés pharmaceutiques, les matières chimiques premières industrielles, les métaux et composés métalliques, le combustible minéral et pétrole, les produits chimiques de consommation, les produits chimiques pour les laboratoires, les déchets chimiques et les polluants organiques persistants (POPs). Le Yémen est aussi signataire de plusieurs conventions internationales comme les Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam et le Protocole de Montréal. Le Yémen doit encore adopter un plan ou un programme de mise en œuvre du SGH mais il procède actuellement à une analyse de la situation et des lacunes pour revoir son système actuel de gestion des produits chimiques. De nombreux défis existent tant au niveau de la gestion des produits chimiques qu'au niveau de la mise en œuvre du SGH. Les défis les plus importants pour le Yémen dans le domaine de la gestion des produits chimiques sont : le faible niveau de sensibilisation et d'éducation, le manque de capacités au niveau des institutions gouvernementales, le manque de coopération entre les laboratoires et les parties prenantes et le manque d'expertise et de ressources financières. D'autres défis spécifiques à la mise en œuvre du SGH englobent : les règlements actuels qui sont limités aux pesticides, le contrôle des autres produits chimiques qui est basé sur des mesures institutionnelles dans le cadre desquelles de nombreuses agences s'occupent des produits chimiques mais manquent de coordination. Le secteur industriel qui est formé, en majorité, de PME souffre d'un manque de capacités et la sensibilisation au sujet de l'étiquetage est faible parmi les parties prenantes et les utilisateurs. Il existe des opportunités pour la mise en œuvre du SGH mais le premier pas consiste à revoir le système global de gestion des produits chimiques. Le Yémen a demandé une assistance technique à l'UNITAR.

3.2 Rôles de l'industrie, des syndicats et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du SGH

Des représentants du secteur de l'industrie, des syndicats et de la société civile ont présenté le rôle et les activités pertinentes de leurs groupes respectifs dans le but de faciliter la mise en œuvre du SGH.

Le représentant du Conseil international des associations chimiques (CIAC) a présenté la mise en œuvre du SGH du point de vue de l'industrie. Il a commencé par donner une vue d'ensemble de la mise en œuvre du SGH dans des pays choisis autour du monde. Par exemple, aux Etats-Unis, la mise en œuvre du SGH est réalisée de manière indépendant mais de façon coordonnée selon les agences gouvernementales du secteur considéré : lieu de travail dans l'industrie, agriculture, transport et produits de consommation. Dans l'Union européenne, la mise en œuvre du SGH sera alignée sur la nouvelle législation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), comprenant une période de transition avant

une mise en œuvre totale. L'industrie a un certain nombre de responsabilités dans la gestion des produits chimiques dangereux, y compris la classification des produits, par le biais d'essais, l'élaboration des fiches de données de sécurité pour les produits chimiques dangereux, l'étiquetage, l'emballage et le transport conformément à la classification en vigueur et la formation de la main d'œuvre. Par ailleurs, l'industrie a initié un certain nombre d'activités pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques. Ainsi, à travers des initiatives comme la gestion responsable des produits tout au long du cycle de vie (« product stewardship ») ou de l'application de normes industrielles volontaires, telles que la norme Responsible Care®. A travers ces initiatives, l'industrie travaille à la classification des dangers pour une meilleure prise en compte des risques afin de promouvoir la santé et la sécurité au travail, la classification des déchets pour prévenir la pollution et la communication des dangers le long de la chaîne de valeur pour promouvoir la gestion des produits. L'industrie entreprend également un certain nombre d'activités de renforcement des capacités pour augmenter la sensibilisation au niveau de l'entreprise, soutenir les initiatives internationales, notamment le programme de renforcement des capacités de l'UNITAR, et partager les meilleures pratiques et les données.

Un représentant de Croplife International a présenté le rôle de cette entité pour la gestion des produits chimiques. Croplife International représente à la fois le secteur des affaires et l'industrie, des produits chimiques agricoles aux produits biotechnologiques. Croplife reconnaît que le SGH assure de nouvelles opportunités mais estime que sa mise en œuvre doit relever du gouvernement, sans toutefois affecter le système déjà mis en place dans le pays. Le représentant de Croplife a souligné la nécessité de coordonner les efforts à tous les niveaux, y compris entre les pays et les industries et entre les organisations internationales. Il a également souligné la nécessité pour la FAO de coordonner et d'adopter le SGH tout en continuant d'utiliser les pictogrammes en vue d'assurer davantage d'informations aux utilisateurs, notamment les agriculteurs et les travailleurs. Il a noté que les droits de propriété intellectuelle doivent également être respectés par le SGH mais ceci ne saurait constituer un problème étant donné que le SGH insiste sur la communication des dangers des produits chimiques plutôt que la composition de ces produits.

Le représentant du Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED) a focalisé son intervention sur le rôle des organisations d'intérêt public et de syndicats dans le soutien à la mise en œuvre du SGH. Il a noté que les ONG jouaient un rôle particulièrement important dans la supervision et la sensibilisation au SGH. Le RAED a un statut légal en Egypte et s'occupe activement de questions environnementales dans la région arabe. L'organisation a été créée pour soutenir le développement durable et améliorer la qualité de vie des peuples de la région. Elle œuvre en vue d'améliorer la compréhension au sujet des questions environnementales et d'établir des partenariats et des activités de coopération. Le RAED est composé de 17 ONG représentatives des pays arabes et est reconnu par la Ligue des Etats arabes, le

PNUE et l'ECOSOC. Le RAED travaille actuellement sur les thèmes du changement climatique, de la désertification et de l'eau, et des produits chimiques comme problématique liée aux autres domaines d'activité. Le niveau de sensibilisation des membres du réseau au sujet du SGH est actuellement faible mais l'un des rôles principaux des ONG comme le RAED consiste à éduquer le public à travers des ateliers de travail. Il a noté que le SGH peut également être intégré dans le domaine de travail du RAED et que les informations au sujet du SGH peuvent être diffusées au travers de publications.

La représentante de l'association de consommateurs du Liban (Consumers Association – Lebanon) a évoqué le niveau toujours très faible de prise de conscience du danger des produits chimiques chez le public, en ajoutant que les consommateurs craignent les produits chimiques. Elle a relevé que les travailleurs de l'industrie et les agriculteurs doivent régulièrement utiliser des produits chimiques dans le cadre de leur travail. Alors qu'il revient aux consommateurs de s'informer au sujet des dangers chimiques, il est du devoir du gouvernement de veiller à ce que ces informations parviennent au public. Par conséquent, les groupes d'intérêt public doivent exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils améliorent les règlements traitant de la communication des dangers chimiques, à travers le SGH par exemple. Par ailleurs, les associations de consommateurs peuvent soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des produits chimiques à travers la sensibilisation et la promotion de la santé et de l'environnement. Les consommateurs sont une partie prenante importante dans le processus de mise en œuvre du SGH et doivent être éduqués sur la communication des dangers chimiques. Ils doivent aussi être consultés au cours de la mise en œuvre du SGH. Des réseaux doivent être établis pour coordonner et communiquer les informations importantes.

3.3 Institutions régionales pertinentes quant à la mise en œuvre du SGH

Le représentant du Secrétariat de la Ligue des Etats arabes a informé les participants de l'existence de trois unités relevant du Conseil arabe des Ministres qui traitent de l'environnement. Il s'agit du Bureau exécutif chargé des affaires environnementales, la Commission mixte pour l'environnement et le développement dans la région arabe et la Commission arabe permanente pour le changement climatique.

Il existe par ailleurs deux groupes de travail relatifs à l'environnement, un chargé du suivi de l'application des accords (ou traités) environnementaux internationaux sur la désertification et la biodiversité et l'autre chargé des accords (ou traités) environnementaux internationaux relatifs aux déchets et aux déchets dangereux. Pour ce qui est du second groupe de travail, son travail porte principalement sur la Convention de Bâle et le transport et l'élimination des déchets dangereux au-delà des frontières territoriales, ainsi que les activités prévues dans les Conventions de Rotterdam et de Stockholm et dans le Protocole de Montréal. Depuis sa création, ce groupe de travail a contribué

à l'échange d'expertise et de connaissance entre les pays arabes, à l'échange d'informations sur la mise en œuvre par les pays arabes de leurs obligations en vertu des accords environnementaux internationaux, à une analyse de plusieurs aspects liés à ces accords et à la coordination des positions arabes durant les Conférences des Parties (CdP) dans le but de préserver les intérêts arabes. Le groupe de travail va organiser, en coopération avec les parties internationales concernées et le PNUE, une réunion pour la région arabe sur l'application du plan d'action régional arabe pour la mise en œuvre de la SAICM. Cette réunion devrait avoir lieu durant le premier trimestre de 2007. Les pays arabes déploient de nombreux efforts pour répondre positivement au SGH mais le succès dépendra en grande partie des efforts des pays développés et des bailleurs de fonds. En outre, la mise en œuvre du SGH dépendra en grande partie de la disponibilité de ressources techniques et financières nécessaires.

Le représentant du PNUE/ROWA (Bureau régional pour l'Asie occidentale) a parlé du rôle potentiel du PNUE/ROWA dans la promotion du SGH dans les pays arabes à travers une collaboration étroite avec des partenaires régionaux, notamment la Ligue des Etats arabes et le Secrétariat général du Conseil de coopération du Golf. Ces deux organisations ont des commissions spécialisées chargées de la gestion des produits chimiques, des douanes et du commerce dont le ROWA est partenaire. Ces commissions participent directement ou indirectement à la surveillance et au contrôle des produits chimiques. En profitant d'une telle participation, le ROWA peut intégrer le SGH dans le mandat de ces commissions. Etant donné le travail régulier du ROWA avec les autorités environnementales dans la région, il peut facilement porter à l'attention des autorités au plus haut niveau la nécessité de mettre en œuvre le SGH. Le ROWA peut aussi assurer des conseils techniques et dans le domaine des politiques pour aider les pays à organiser des ateliers de travail nationaux sur le SGH et les encourager à intégrer le SGH dans d'autres réunions et ateliers de travail nationaux et régionaux pertinents. Le ROWA peut aussi promouvoir le SGH dans sa série de réunions nationales prévues pour 2007 dans le cadre de l'initiative « Douanes vertes » qui réunira toutes les parties concernées par la gestion des produits chimiques. En outre, le ROWA a pu acquérir une grande expérience en aidant certains pays à mettre en œuvre des projets de gestion des produits et des déchets chimiques.

4. Conclusions et recommandations de l'atelier de travail

4.1 Conclusions générales

Les participants reconnaissent de nombreux avantages à la mise en œuvre nationale du SGH. Les avantages généraux englobent :

- La protection de l'environnement et de la santé,
- La promotion de l'échange d'informations sur la gestion des produits chimiques,
- La promotion d'utilisation sans danger des produits chimiques,
- La facilitation du commerce international des produits chimiques.

Les participants de l'atelier reconnaissent qu'il existe un certain nombre de motivations pour les pays pour soutenir et faciliter la mise en œuvre du SGH, notamment :

- Se conformer aux systèmes et normes internationaux,
- Eviter la confusion résultant de l'existence de différents systèmes,
- Augmenter l'efficacité des agences pertinentes en matière de gestion des produits chimiques,
- Augmenter la sensibilisation du public aux dangers et risques des produits chimiques,
- Améliorer les mesures de sécurité et les conditions de travail,
- Des gains financiers et des profits.

Les participants ont noté que le SGH était important dans les lieux de travail industriels puisqu'il permet d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, de limiter les émissions accidentelles de produits chimiques dans l'environnement et d'offrir les moyens d'une production plus efficace.

Les participants ont convenu de l'importance du SGH dans le secteur de l'agriculture puisqu'il permet d'améliorer la sécurité des travailleurs agricoles et des consommateurs. Le SGH peut aussi conduire à une amélioration des récoltes et une réduction des coûts assumés par les agriculteurs.

Les participants ont noté que le SGH est utilisé dans les Recommandations des Nations Unies sur le transport de marchandises dangereuses (UNRTDG). Ces recommandations sont une des composantes clés de la sécurité du transport, étant donné qu'elles promeuvent une manipulation sans danger des produits chimiques qui transitent à travers les communautés et les environnements et assurent des informations aux services d'intervention en cas d'urgence.

Il a été convenu que le SGH promeut la sécurité des produits de consommation en assurant aux utilisateurs des produits chimiques ménagers des informations sur les dangers, sur l'utilisation et les procédures d'intervention en cas d'urgence concernant un produit chimique dangereux.

Les participants ont réitéré que la mise en œuvre du SGH à tous les niveaux (national, régional et international) nécessitait des activités de suivi de la part des gouvernements, des organisations d'intérêt public et de travailleurs, du secteur des affaires et de l'industrie, pour chacun des secteurs d'application du SGH : lieu de travail, agriculture, transport et produits de consommation.

D'une manière générale, les participants sont d'accord pour :

- Soutenir la date butoir, convenue au niveau international, pour la mise en œuvre du SGH,
- Reconnaître l'importance de la coordination aux niveaux régional et international pour la mise en œuvre du SGH,
- Noter l'utilité du SGH pour la mise en œuvre d'autres accords et conventions chimiques internationaux, comme la Convention de Rotterdam, de Stockholm, de Bâle et le Protocole de Montréal, etc.
- Envisager des activités (et améliorer les activités existantes) en vue de mettre en œuvre le SGH,
- Reconnaître que le développement du SGH doit être entrepris par les gouvernements, les organisations d'intérêt public et syndicats, le secteur de l'industrie dans chacun des secteurs où le SGH s'applique : lieu de travail, agriculture, transport et produits de consommation,
- Identifier et contacter un vaste éventail de bailleurs de fonds et d'organisations internationales (comme le Sous-Comité d'experts des Nations Unies du SGH, l'UNITAR, l'OIT, le PNUE et la FAO), des agences de coopération et des groupes de soutien technique et industriel pour appuyer la mise en œuvre du SGH aux niveaux national, sectoriel et régional. Toutefois, les efforts pour mettre en œuvre le SGH doivent continuer, indépendamment du financement des bailleurs de fonds.

4.2 Défis et obstacles à la mise en œuvre du SGH

Les participants ont relevé les défis et les obstacles suivants :

- Un manque de sensibilisation à différents niveaux,
- Des infrastructures inadéquates, notamment des ressources financières limitées,
- Une définition non adéquate des priorités,
- Des programmes de formation et d'informations inadéquats,
- Un manque ou absence de ressources techniques (y compris ressources humaines, laboratoires, bases de données, lignes directrices, etc.)
- La diversité des noms commerciaux et les défis de la confidentialité des informations commerciales,
- La langue dans laquelle les étiquettes et les fiches de données de sécurité sont élaborées.

Concernant le gouvernement, les participants ont noté que les défis à relever

se focalisaient sur :

- Un manque de coordination des procédures administratives entre les agences nationales et régionales,
- L'absence de mandat clair pour les ministères concernés,
- Une application inadéquate ou l'absence d'application,
- L'absence de plans d'intervention en cas d'urgence.

En ce qui concerne les groupes d'intérêt public et les syndicats, ainsi que le secteur des affaires et l'industrie, les participants ont souligné que les défis comprenaient :

- Un nombre limité d'organisations actives (associations commerciales, syndicats, groupes de consommateurs),
- Peu d'influence sur la prise de décision au sein du gouvernement,
- L'absence de pression exercée en faveur de la sécurité chimique,
- Le coût financier de la formation et de la sensibilisation,
- Un taux élevé d'analphabètes parmi les utilisateurs,
- Des utilisateurs de produits chimiques très atomisés notamment les PME.

4.3 Recommandations nationales (englobant le rôle des parties prenantes)

Concernant le rôle des gouvernements, les participants ont reconnu l'importance de la participation de toutes les autorités concernées par la sécurité et la gestion des produits chimiques. La liste des autorités concernées varie selon le contexte spécifique du pays mais, de manière générale, ces autorités sont les suivantes :

- Environnement
- Industrie
- Agriculture
- Douanes
- Education
- Finances
- Protection des consommateurs
- Affaires étrangères
- Santé
- Gouvernement local
- Travail
- Commerce
- Transport
- Pétrole, électricité, exploitation minière, ressources naturelles
- Intérieur, défense civile, police
- Habitat, développement urbain.

Les participants ont recommandé que le gouvernement entreprenne les

activités suivantes pour soutenir la mise en œuvre nationale du SGH :

- Adopter le SGH à travers :
 - a. Une stratégie nationale de mise en œuvre du SGH,
 - b. Une stratégie synergétique de gestion des produits chimiques qui englobe le SGH, ou
 - c. L'intégration du SGH dans les systèmes existants de gestion des produits chimiques.
- Etablir un comité national et un point focal national pour la mise en œuvre du SGH.
- Développer ou mettre à jour un Profil national sur les produits chimiques.
- Poursuivre les synergies entre les conventions internationales sur la gestion des produits chimiques.
- Promouvoir la sensibilisation, le renforcement des capacités et la formation dans le domaine du SGH.
- Etablir des partenariats avec les secteurs public et privé dans les mécanismes de prise de décision pour la mise en œuvre du SGH.
- Rendre obligatoire la fourniture de matériel de formation, d'étiquettes et de fiches de données de sécurité dans la langue locale.
- Créer une base de données nationale ou des réseaux d'informations sur les produits chimiques ou utiliser les bases de données régionales ou internationales existantes.
- Etablir des laboratoires accrédités ou moderniser les laboratoires existants et établir un système de coopération entre les laboratoires de la région et des laboratoires reconnus au niveau international.
- Développer des systèmes d'intervention en cas d'urgence pour faire face aux accidents impliquant des produits chimiques.
- Assurer des avantages fiscaux, comme l'importation prioritaire des produits conformes au SGH.
- Mettre en place un système de motivations pour la mise en œuvre du SGH.

Lors de la mise en œuvre du SGH, il a été décidé que les gouvernements devraient tenir compte de ce qui suit :

- Le respect des Recommandations des Nations Unies relatives au transport de marchandises dangereuses dans le secteur du transport.
- L'intégration du SGH dans les codes et normes de l'OMS et de la FAO relatifs à l'utilisation des pesticides.
- Des périodes de transition nécessaires pour la mise en œuvre du SGH, en tenant compte des besoins des différents secteurs et de la situation qui prévaut entre les pays voisins et les partenaires commerciaux.

Dans le domaine de la législation, les participants ont recommandé que les gouvernements se chargent de :

- Développer et appliquer les lois, règlements et/ou lignes directrices pour la mise en œuvre du SGH.
- Réviser, mettre à jour et appliquer les législations existantes pour se

conformer au SGH.

- Donner une existence légale au SGH en tenant compte de la situation nationale juridique (un règlement couvrant tous les secteurs ou plusieurs règlements couvrant des secteurs séparés).
- Développer les textes juridiques nécessaires par le biais de commissions, de conseils, d'une unité de coordination ou autre selon la situation nationale.

Les participants ont recommandé que les organisations d'intérêt public et les syndicats jouent les rôles suivants pour soutenir la mise en œuvre nationale du SGH :

- Entreprendre des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes, notamment des consommateurs et des travailleurs.
- Exercer des pressions pour mettre en œuvre le SGH et les approches pertinentes relatives à la gestion des produits chimiques.
- Améliorer les conditions de travail et la sécurité des travailleurs en appelant à mettre en œuvre le SGH.

Les participants ont recommandé que le secteur des affaires et l'industrie jouent les rôles suivants pour soutenir la mise en œuvre nationale du SGH :

- Former les syndicats, les travailleurs et les techniciens sur le SGH.
- Garder des données précises sur les étiquettes du SGH et les fiches de données de sécurité (pour améliorer la traçabilité).
- Sensibiliser les travailleurs en leur assurant des informations et des instructions claires sur le SGH, comme par exemple en développant des affiches et des lignes directrices pour le contrôle.
- Assurer un soutien financier à toutes les activités préalablement citées.

Les participants ont noté que chaque secteur avait des besoins particuliers pour mettre en œuvre le SGH et que si toutes les activités et responsabilités des parties prenantes en matière de SGH sont généralement similaires, il n'en reste pas moins que les audiences ciblées au sein de chaque secteur sont différentes. Par conséquent, les activités de sensibilisation, de formation et d'échange d'informations doivent toutes tenir compte des besoins des différents groupes associés à chaque secteur. Par exemple, les agriculteurs dans le secteur agricole auront des besoins différents de ceux des consommateurs, des travailleurs en industrie ou de ceux du secteur des transports.

4.4 Recommandations régionales

Les participants ont conclu que la mise en œuvre régionale du SGH pouvait profiter à la région de la manière suivante :

- En économisant le temps, les efforts et les coûts qui auraient été nécessaires à la mise en œuvre du SGH dans chaque pays pris

individuellement.

- En augmentant le contrôle des substances chimiques.
- En protégeant la santé humaine et l'environnement.
- En facilitant le commerce au niveau régional.
- En assurant un accès aux informations sur le plan régional.
- En appuyant des efforts visant à limiter le trafic illégal des produits chimiques.
- En tirant profit des laboratoires accrédités existants.

Pour tous les secteurs liés à la mise en œuvre du SGH et pour ce qui est de la coopération entre les gouvernements, les participants ont recommandé l'établissement d'un Comité régional pour la mise en œuvre du SGH englobant la création de groupes de travail par secteur (lieux de travail industriels, agriculture, transport et produits de consommation). Par ailleurs, les participants ont appuyé l'idée de nommer des points focaux gouvernementaux de chaque pays dans les groupes de travail. Ce Comité composé de groupes de travail sera chargé de développer une stratégie globale de mise en œuvre du SGH dans la région et d'élaborer des plans d'action pour chacun des secteurs, tout en assurant des informations sur les organes responsables, les calendriers, les allocations financières, etc.

Pour ce qui est du soutien technique et de la sensibilisation au sujet du SGH au niveau régional, les participants ont proposé ce qui suit :

- Organiser des ateliers de travail et des programmes de formation sur le SGH à tous les niveaux, en considérant ceci comme une base pour développer un cadre de travail stratégique pour la mise en œuvre du SGH.
- Etablir un système de soutien technique et des lignes directrices pour la région.
- Utiliser les réseaux, sites Internet, publications et autres outils de communication pour promouvoir et sensibiliser au sujet du SGH.
- Développer une base de données harmonisée et un réseau d'informations sur les produits chimiques en utilisant les bases de données existantes aux niveaux international et régional, ou harmoniser ou unifier les bases de données qui existent dans la région.

Les participants ont aussi recommandé de promouvoir, lorsque cela est possible, la coordination avec les institutions régionales existantes par le biais des recommandations suivantes :

- La Ligue des Etats arabes devrait apporter son soutien à une stratégie régionale de mise en œuvre du SGH,
- *Le Groupe arabe de suivi des accords environnementaux internationaux liés aux substances et déchets dangereux* de la Ligue des Etats arabes devrait contribuer à la mise en œuvre du SGH,
- Faire participer, si possible, le centre régional de Bâle et promouvoir l'inclusion de tous les pays de la région,
- Faire participer, si possible, d'autres organes régionaux, comme

l'Organisation des Etats euro-méditerranéens.

Pour ce qui est d'une stratégie régionale de mise en œuvre du SGH, il a été suggéré que les groupes d'intérêt public établissent un réseau régional d'ONG en vue d'échanger des informations et de développer des documents de formation et de sensibilisation.

Pour les entreprises et l'industrie, les participants ont recommandé que les groupements industriels régionaux intègrent le SGH dans leurs plans d'action.

Pour l'agriculture, les participants ont conclu que les bureaux régionaux des organisations internationales en relation avec l'agriculture, comme la FAO et l'OMS, devraient participer aux activités relatives au SGH. Par ailleurs, les participants ont appuyé la participation active des groupes régionaux d'intérêt public et/ou de l'industrie dans la mise en œuvre du SGH, à l'instar de Croplife.

Dans le secteur du transport, les participants ont appuyé le développement d'un réseau d'informations et d'échange de données, en utilisant si possible les Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses qui est la base du secteur du transport en matière de SGH.

Pour les lieux de travail industriels, les participants ont soutenu le développement d'une politique commune pour l'utilisation des produits chimiques dans les lieux industriels. Il a également été recommandé d'utiliser les centres de recherches et les laboratoires régionaux pour le renforcement des capacités dans le domaine du SGH.

Alors que la participation de la société civile est importante dans tous les secteurs relatifs à la mise en œuvre du SGH, les participants ont proposé que, dans le secteur des produits de consommation, les groupes d'intérêt public créent un réseau ou un partenariat pour développer des lignes directrices, organiser des sessions de formation sur les éléments d'étiquetage du SGH qui intéressent les consommateurs et œuvrer en vue d'intégrer le matériel éducatif sur le SGH dans les livres scolaires.

4.5 Autres recommandations

Outre les conclusions et recommandations élaborées par les participants, des questions et suggestions supplémentaires ont été soulevées tout au long de l'atelier. Ainsi des représentants des douanes ont identifié des liens forts entre le SGH et les douanes. Ils ont par conséquent encouragé le renforcement de la coopération entre le Sous-Comité des Nations Unies du SGH et l'Organisation mondiale des douanes pour trouver des solutions adéquates à la relation du SGH et des douanes.

4.6 Conclusions

Les participants ont conclu que cet atelier de travail a représenté une opportunité importante pour réfléchir aux expériences, discuter des questions clés et proposer des actions futures à mener dans le domaine de la communication des dangers chimiques et de la mise en œuvre du SGH. Les participants à l'atelier ont témoigné de leurs expériences nationales selon les différents secteurs liés à la mise en œuvre du SGH. Etant donné que le SGH est une question relativement nouvelle dans la région, la plupart des pays sont encore au stade initial de la mise en œuvre et du renforcement des capacités dans le domaine du SGH. Toutefois, le soutien et l'intérêt portés au système ont été importants. En raison des ressources régionales limitées, les participants ont encouragé la communauté internationale à soutenir les efforts visant à mettre en œuvre le SGH dans la région, notamment en assurant des ressources techniques et financières. Les participants ont appelé de leurs vœux l'accroissement de la coopération entre pays et au sein des organisations et infrastructures régionales. Les participants à l'atelier de travail se sont accordés pour reconnaître qu'il était nécessaire d'établir un mécanisme pour assurer le suivi des recommandations de l'atelier de travail.

Annexe A : Ordre du jour de l'atelier
LUNDI 30 OCTOBRE 2006
10:00- 11:00
Salle des délégués ou Centre de conférences
Séance d'ouverture

Modérateur : Dr. Tarek Eid- Egypte

Mots d'accueil de :

- UNITAR : M. Burkhard Wagner
- Ligue des Etats arabes : Dr. Fatma El-Malah
- Dr. Salah Soliman
- S.E.M. Adel Labib, Gouverneur d'Alexandrie
- S.E.M. Maged Georges, Ministre des Affaires environnementales
- Pause de 10 minutes
- Présentation DVD de la Bibliothèque d'Alexandrie : entre passé, présent et futur

11: 00 - 11:30 Pause café
11:30- 13:00
Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences
Séance 1 : Présentations d'introduction

Modérateur : Dr. Tarek Eid- Egypte

La première séance assure une série de présentations préliminaires pour familiariser les participants avec le SGH, son rôle dans la gestion nationale des produits chimiques et la méthodologie permettant de faciliter le développement de stratégies nationales et régionales pour la mise en œuvre du SGH.

- Introduction
- Le SGH : Vue d'ensemble
M. Burkhard Wagner, *Associé Spécial Principal, UNITAR*
- Vue d'ensemble du Programme mondial sur le renforcement des capacités dans le domaine du SGH de l'UNITAR/OIT
Mme Cheryl Chang, UNITAR
- Discussion
- Résumé de la séance

13:00- 14:00 Déjeuner

14:00- 15:30 **Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences**
Séance 2 : Etat de la mise en œuvre du SGH dans les pays arabes

Modérateur : Dr. Tarek Eid- Egypte

La deuxième séance permet aux pays de présenter et discuter des systèmes nationaux existants pour la classification et la communication des dangers chimiques. L'état de la mise en œuvre du SGH au niveau national, y compris les réalisations effectuées, les défis rencontrés et les besoins identifiés en matière de renforcement des capacités et de soutien technique, est discuté.

- Introduction à la séance
- Présentations/discours des pays (5-7 minutes par pays)

15 :30- 16 :00 Pause café

16 :00- 18 :00

- Discussion
- Résumé de la deuxième séance et clôture de la première journée

MARDI 31 OCTOBRE 2006

09 :00- 11 :00 **Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences**
Séance 3 : Rôle du secteur des affaires, de l'industrie, et des organisations d'intérêt public et syndicales dans la mise en œuvre du SGH

Modérateur : M. Emad Nahal- Liban

La troisième séance permet aux représentants de l'industrie et des organisations d'intérêt public et syndicales de présenter leur rôle et les activités pertinentes menées par leur groupe respectif pour faciliter la mise en œuvre du SGH.

- Introduction à la séance
- Point de vue de l'industrie
- Point de vue des syndicats
- Point de vue des organisations d'intérêt public
- Discussion
- Résumé de la troisième séance

11 :00- 11 :30 Pause café

11 :30- 13 :00

Séance 4 : Développement de stratégies nationales de mise en œuvre du SGH dans les pays arabes (Groupes de travail)

Modérateur : Dr. Saad Hassan- Egypte

La séance 4 permet aux représentants des gouvernements, de l'industrie et des groupes d'intérêt public et des syndicats d'échanger leurs points de vue sur les défis relatifs à la mise en œuvre du SGH. Cela permet de passer en revue les capacités et lacunes existantes dans les pays ainsi que les actions nécessaires pour garantir une contribution efficace de tous les acteurs à la mise en œuvre nationale du SGH.

Introduction à la séance et aux groupes de travail

- Groupe de travail (1) **Salle de conférences du 2ème étage- Centre de conférences**
- Groupe de travail (2) **Salle de réunion du 3ème étage- Bâtiment principal**

13:00- 14:00 Déjeuner

14 :00- 15 :30

Présentations des groupes de travail, séance plénière et discussion

15:30- 16:00 Pause café

16 :00- 18 :00

Modérateur : M. Hassan Moubarak- Bahreïn

Séance Plénière **Salle de conférences du 2ème étage- Centre de conférences**

Résumé de la séance 4 et clôture de la deuxième journée

MERCREDI 1 NOVEMBRE 2006

09:00- 11:00

Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences

Séance 5 : La mise en œuvre du SGH au niveau régional

Modérateur : Dr. Abdel Karim Ibrahim- Jordanie

La séance 5 permet de discuter le développement de recommandations concrètes visant à mettre en œuvre le SGH au niveau régional. Une attention particulière sera accordée à l'identification d'actions spécifiques nécessaires dans chaque secteur ainsi que les actions possibles que peuvent entreprendre les institutions pertinentes et les réseaux de gouvernements, l'industrie et les organisations de la société civile à but non lucratif.

- Introduction à la séance

09 :00- 10 :00

- Institutions régionales pertinentes quant au SGH :
Secrétariat de la Ligue des Etats arabes
PNUE

10 :00- 11 :00

- Introduction aux groupes de travail
Questions générales aux groupes de travail de la Séance 5
(A) Lieux de travail industriels
(B) Agriculture
(C) Transport
(D) Produits de consommation

(Les groupes de travail pourront prendre une pause quand nécessaire)

11:00- 11:30 Pause café

11 :30 -13 :00 Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences

Modérateur : Ingénieur Ibtissam El-Rifai- Koweit

- Présentation de la Ligue des Etats arabes Dr. Shahira Hassan Wahbi
- Discussion des groupes de travail (2ème partie) autour du rôle des parties prenantes et le développement d'une stratégie régionale.
(A) Lieux de travail industriels
(B) Agriculture
(C) Transport
(D) Produits de consommation

13:00- 14:00 Déjeuner

14 :00- 16 :00 Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences

- Présentations des groupes de travail en plénière
- Résumé de la séance 5 et clôture de la 3ème journée

16 :00- 16 :30 Pause café

16 :30- 18 :00

Tour de la Bibliothèque d'Alexandrie et visite de deux musées.

JEUDI 2 NOVEMBRE 2006

09 :00- 11 :00 Salle de conférences, 2ème étage- Centre de conférences
Séance 6 : Conclusions de l'atelier de travail et activités de suivi

Modérateur: Dr. Mohamed El Zarka, Dr. Saad Hassan & Dr. Mousa Ibrahim Mousa – Egypte

Durant la séance 6, le Secrétariat rédigera les principales remarques et conclusions pour discussion, amendement et possible adoption par les participants.

- Résumé des résultats de l'atelier de travail

11:00- 11:30 Pause café

11:30- 15:00

- Discussion des activités nationales de suivi et étapes suivantes
- Discussion des activités régionales de suivi et étapes suivantes
- Résumé de la séance et clôture de l'atelier de travail.

Annexe B : Liste des participants**Atelier de travail régional sur la communication des dangers chimiques
et la mise en œuvre du SGH dans les pays arabes****Alexandrie- Egypte
30 octobre- 02 novembre 2006****Gouvernements****ALGERIE**

Mme Naoual Lamrani
Ingénieur chimiste
Ministère de l'énergie et des mines
Val d'Hydra
Algérie
Tél.: (213) 488291
Fax: (213) 488188
Courriel: lamraninawel@yahoo.fr

Mme Fatiha Benddine
Directrice adjointe
Ministère de l'agriculture et du développement
rural
12 Bd Colonel Amiroudie
Algérie
Tél.: (213) 21746316
Fax: (213) 21 42 93 49
Courriel: fbenddine@hotmail.com

BAHREIN

M. Khaled Abdul Rahman Al Jolodhar
Responsable douanier
Direction générale des douanes
Boite Postale 15
Manama
Bahrein
Tél.: (973) 17727171
Mobile : (973) 39606602
Fax : (973) 17727556 / 17796444
Courriel : customs@batelco.com.bh

M. Hassan Moubarak
Inspecteur environnemental
Direction générale de l'environnement et de la
protection de la vie sauvage
Boite Postale 32657
Ville Issa
Bahrein
Tél. : (973) 39330233
Fax : (973) 17410016
Courriel: hassanm@environment.gov.bh
Hassanm1@batelco.com.bh

DJIBOUTI

Mme Bilan Hassan Ismaïl
Economiste
Ministère de l'environnement
Boite Postale 2091
Plateau de Serpent
Djibouti
Mobile: (253) 86 98 86
Fax: (253) 354837
Courriel: bilanhassan@yahoo.fr

M. Idriss Ismaïl Nour
Ministère de l'environnement
Point focal technique de la Convention de
Rotterdam
Boite Postale 2091
Plateau de Serpent
Djibouti
Tél.: (253) 351020
Fax: (253) 351618 / 354837
Courriel: distri_play@yahoo.fr

EGYPTE

Dr. Tarek Eid Mohamed M. El Ruby
Chef de l'Unité de coordination pour la
Convention internationale sur les produits
chimiques
Agence égyptienne pour les affaires
environnementales
30, Route Misr Helwan El Zirai – Al Maadi
Le Caire
Egypte
Tél.: (202) 5260588
Fax: (202) 5260588
Courriel: tarek_elruby@yahoo.com

Prof. Saad Hassan
Chef du laboratoire de référence
Faculté des Sciences
Université Ein El Chams
Le Caire
Egypte
Mobile: (2) 012 2162766
Tél.: (202) 6822991
Courriel: saadsmhassan@yahoo.com

Dr. Mousa Ibrahim Mousa
Agence égyptienne pour les affaires
environnementales
30, Route Misr Helwan El Zirai – Al Maadi
Le Caire
Egypte

Prof. Mohamed El Zarka
EGYPTE

M. Abdul Hakim A. Abdul Ghany
Chef de la Division de chimie
Département central des tarifs et des
recherches économiques
Administration des douanes
Le Caire
Egypte
Mobile: (2010) 1541318
Fax: (202) 03 4835195
Courriel: abkim@hotmail.com

M. Talaat Abdel Hameed
Directeur général du traitement chimique
Ministère de l'électricité
Le Caire
Egypte
Tél.: (202) 5768250
Fax: (202) 5778268

Ingénieur Mohamed Mahmoud Salem
Expert technique
Chambre égyptienne des industries du textile
(ECTI)
1196 Corniche du Nil
Le Caire
Egypte
Tél.: (202) 5774426
Fax: (202) 5793289

Mme Salwa Hanafy Mahmoud
Directrice des tarifs
Département central de la technologie et de
l'informatique
Administration des douanes
Le Caire
Egypte
Mobile: (2012) 3816957
Fax: (202) 03 4804747

M. Abdel Nasser Awad
Directeur général adjoint
Chambre des industries chimiques
Le Caire
Egypte
Mobile: (202) 5797031
Fax: (202) 5756117
Courriel: aawad@fei.org.eg

Dr. Mounir M. Al Maz
Laboratoire central des pesticides agricoles
Ministère de l'agriculture
Dokki
Giza
Egypte
Mobile: (2) 0105255198
Tél.: (202) 7602209

Chimiste Ghada Abdel Monem
Surveillante du Département de
développement écologique
Agence égyptienne pour les affaires
environnementales
Branche du Delta Ouest
Le Caire
Egypte
Tél.: (203) 3024477
Courriel: ghada_am@yahoo.com

Mme Fadia Hassan Kotb
 Inspecteur
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 30, Route Misr Helwan El Zirai – Al Maadi
 Le Caire
 Egypte
 Tél.: (202) 5256453
 Courriel: fadia_2424@yahoo.com

M. Mohamed Hamdy
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 30, Route Misr Helwan El Zirai – Al Maadi
 Le Caire
 Egypte
 Tél.: (202) 5256452
 Courriel: darra313@yahoo.com

M. Moataz M. Ebady
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 Branche de l'Alexandrie
 Egypte
 Tél.: (203) 3024477
 Courriel: maotaz786@yahoo.com

M. Ahmed Shaaban El Sawy
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 Branche de l'Alexandrie
 Egypte
 Tél.: (203) 3024477
 Courriel: ahmed_elsawy_2005@yahoo.com

Mme. Gihane Ramadan Mohamed
 Chercheur
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 Branche de l'Alexandrie
 Egypte
 Tél.: (203) 3024477
 Courriel: gihan_eeaa@hotmail.com

Mme Amel Abdel Monem Barakat
 Chercheur
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 Branche de l'Alexandrie
 Egypte
 Tél.: (203) 3024477
 Courriel: amel_barakat@yahoo.com

Mme Hoda Aly Mousa
 Surveillante – Chercheur
 Agence égyptienne pour les affaires
 environnementales
 Branche de l'Alexandrie
 Egypte
 Tél.: (203) 3024477
 Courriel: hali_eat@yahoo.com

Mme Somaia Kamel Shalash
 Responsable
 Agence de développement industriel
 6 Rue Khalil Agha - Garden City
 Le Caire
 Egypte
 Tél.: (202) 7940678
 Fax : (202) 7944984

JORDANIE

Mme Hajar Majar
 Ingénieur chimiste
 Ministère de l'environnement
 Om Othienah
 Amman
 Jordanie
 Mobile: (962) 777 355 001
 Fax: (962) 5560288
 Courriel: hajarma2004@yahoo.com

M. Abdul Kareem Ibrahim
 Directeur des laboratoires des douanes
 Amman
 Jordanie
 Mobile: (962) 795383484
 Fax: (962) 64743734
 Courriel: abdmoghrabi@yahoo.com

KOWEIT

Ingénieur Ebtisam El- Refai
 Chef de la section chimique
 Agence publique de l'environnement
 Boîte Postale 24395, Safat, Koweït 13104
 Koweït
 Tél.: (965) 974 1795
 Fax: (962) 982 1284
 Courriel: Bayadr@maktoob.com

Ingénieur Lamia Al Jorephani
Ingénieur chimique
Agence publique de l'environnement
Boite Postale 24395, Safat
Koweït 13104
Koweït
Tél.: (965) 48 21 284
Mobile : (965) 7135151
Fax: (962) 48 21 284
Courriel: Ljorephani@yahoo.com

Dr. Samia Salim Al Tubaikh
Doctorat en science de la santé publique
Chef de la division de contrôle des vecteurs
Ministère de la santé
Boite Postale 64649, Shouweikh-B
Koweït 70457
Koweït
Tél.: (965) 4818220
Mobile: (965) 9046873
Fax: (962) 4840354
Courriel: samia14@yahoo.com

LIBAN

M. Imad Nahhal
Responsable de la protection des plantes
ADN- Pesticides pour la Convention de
Rotterdam
Ministère de l'agriculture
Bir Hassan- Rue des Ambassades-1er étage
C-107, Beyrouth
Liban
Tél.: (961) 1-849639
Fax: (961) 1-849627
Courriel: imadn@terra.net.lb

LIBYE

M. Yousef Arebi Dougha
Chef de la prévention et de la santé
environnementale
Agence environnementale générale
Tripoli
Libye
Tél.: (218) 913111864
Courriel: dougha57@yahoo.com

M. Sobhi Edali
Directeur du Département de Coopération
Technique
Agence environnementale générale
Tripoli
Libye
Tél.: (218) 91 3707956
Fax: (218) 214870266
Courriel: sobhiedali@yahoo.com

MAROC

M. Rachid Loulidi
Ingénieur
Ministère du commerce et de l'industrie
Rabat
Maroc
Tél.: (212) 37 66 9632
Fax: (212) 37 66 9655
Courriel: loulidi@mcinet.gov.ma

SULTANAT D'OMAN

M. Badar Al Hashmi
Technicien environnement
Ministère des municipalités régionales, de
l'environnement et des ressources en eau
Boite Postale: 323, P.C: 113
Mascate
Oman
Tél.: (968) 24692550
Fax: (968) 24692462
Courriel: dgea@mrmewr.gov.om

M. Salim Al Mamari
Inspecteur environnement
Ministère des municipalités régionales, de
l'environnement et des ressources en eau
Boite Postale: 323, P.C: 113
Mascate
Oman
Tél.: (968) 24692550
Fax: (968) 24692462
Courriel: dgea@mrmewr.gov.om

PALESTINE

M. Naser Albhaisi
 Directeur des substances chimiques et de
 l'intervention en cas d'urgence
 Autorité palestinienne pour la qualité de
 l'environnement
 Rue El Nasser-El Thawra
 Gaza
 Palestine
 Tél.: (970) 847208
 Mobile : (970) 284820
 Fax: (972) 82847198
 Courriel: nalbhaisi@hotmail.com

M. Loai Salamah
 Directeur des substances chimiques et de
 l'intervention en cas d'urgence - Cisjordanie
 Autorité palestinienne pour la qualité de
 l'environnement
 Rue El Nasser- El Thawra
 Gaza
 Palestine
 Tél.: (970) 847208
 Mobile: (970) 599254150
 Fax: (970) 82847198
 Courriel : Lsallamah@yahoo.com

QATAR

M. Abdul Al Mahmoud
 Chercheur chimiste
 Administration générale des douanes
 Rue C-Ring
 Doha
 Qatar
 Tél.: (974) 5504514 / 4457457
 Fax: (974) 441-5246
 Courriel: aal.oo@hotmail.com

ARABIE SAOUDITE

M. Souliman Alzaben
 Directeur général de la sécurité chimique et
 des déchets dangereux
 Boite Postale 9257, Djeddah
 Arabie saoudite
 Tél.: (966) 555 61 35 74
 Fax: (966) 2 6515573
 Courriel: smz2002@hotmail.com

M. Wael Kateb
 Directeur exécutif du département chimique
 Djeddah
 Arabie saoudite
 Tél.: (966) 559080888
 Fax: (966) 2 622 61 60
 Courriel: wkateb@gmail.com

SOUDAN

Mme Hala Mohammed Elbakrie
 LT/Colonel
 Administration générale des douanes
 Khartoum
 Soudan
 Tél.: (249) 9 12645594
 Fax: (249) 1 83781940
 Courriel: halaleena@yahoo.com

Mme Rehab Abdal Mageed Osman
 Chercheur
 Conseil supérieur pour l'environnement et les
 ressources naturelles
 Khartoum
 Soudan
 Tél.: (249) 1 83 784279
 Fax: (249) 1 83 787617
 Courriel: hcener@sudanmail.com

SYRIE

M. Farouk Aleter
 Commission générale des affaires
 environnementales
 Mazraa- Damas, Boite Postale 3773
 Damas
 Syrie
 Tél.: (963) 11 444 3729
 Fax: (963) 11 444 3729
 Courriel: fa.aleter@yahoo.com

M. Said Al- Nafous
Directeur
Direction des affaires environnementales
Alep- Aljaberia
Alep
Syrie
Tél.: (963) 21 4658920
Fax: (963) 21 4651299
Courriel: envir.alp@net.sy

TUNISIE

Mme Amel Akremi
Chef de service
Ministère de l'environnement et du
développement durable
Centre Urbain Nord, Rue de la Terre, 1080
Tunis
Tunisie
Tél: (216) 70 728 644
Fax: (216) 70 728 655
Courriel: akremi_amel@yahoo.com

M. Hamadi Dekhil
Directeur des produits de contrôle
environnemental
Ministère de la Santé
37, Ave. Taib Mhiri, 1002, Tunis
Tunis
Tunisie
Tél.: (216) 71 790 283
Fax: (216) 71 789 233
Courriel: hamadi.dekhil@rns.tn

EMIRATS ARABES UNIS

M. Sultan Al-Mehairi
Assistant administratif - Relations
internationales
Autorité fédérale des douanes
Boite Postale 111333
Dubai
Tél.: (971) 4 2117767
Fax: (971) 4 2956446
Courriel: smeshar@customs.ae

UNION DES COMOROS

M. Mohamed Ahamada Charaffeddine
Conseiller technique
Ministère de l'agriculture
BP 41
Moroni
Union des Comores
Tél.: (269) 75 00 01
Fax: (269) 75 00 03
Courriel: ambadi_issouf@yahoo.fr

M. Abdoul Islam Mohamed
Chef de laboratoire
Ministère de la santé
Moroni
Union des Comores
Tél.: (269) 342503
Fax: (269) 750038

YEMEN

Dr. Shoki Al Dobal
Directeur
Direction des pesticides
Ministère de l'agriculture et de l'irrigation
Direction générale de la protection des plantes
Rue Shoup, Boite Postale 26
Sanaa
Yemen
Tél.: (967) 1 235193/ 250956
Fax: (967) 1 235193 / 228064
Courriel: shoki2@yahoo.com

M. Helal Al-Riashi
Directeur général adjoint
Département du contrôle et de l'évaluation
environnementale
Ministère de l'eau et de l'environnement
Autorité de la protection environnementale,
(EPA)
Boite Postale 19719 - Sanaa
Yemen
Tél.: (967) 1 202019
Fax: (967) 1 202019
Courriel: Helal62@maktoob.com

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**UNITAR**

M. Burhard Wagner
 Associé Spécial Principal
 UNITAR
 Palais des Nations, 1211-CH Genève 10
 Genève
 Suisse
 Courriel: bo.wagner@t-online.de

Mme Cheryl Chang
 Associée de formation
 UNITAR
 Palais des Nations, 1211-CH Genève 10
 Genève
 Suisse
 Tél.: (41) 22 917 83 94
 Fax: (41) 22 917 80 47
 Courriel: Cheryl.chang@unitar.org

PNUE

Dr. Abdullah Al- Wadaee (NF)
 Coordinateur du Réseau régional des
 substances appauvrissant la couche d'ozone
 Programme d'assistance
 PNUE
 Boite Postale 10880,
 Manama
 Bahreïn
 Tél.: (973) 17812760
 Fax : (973) 17825110
 Courriel: abdiulelah.alwadaee@unep.org.bh

**ORGANISATIONS NON
 GOUVERNEMENTALES**

**Day Hospital Institute for Rehabilitation &
 Development
 Arab Network for Environment &
 Development (RAED)**

Dr. Mohamed Abdel Salam El- Banna
 Président du Conseil d'administration du
 Centre arabe pour le projet international pour
 l'élimination des POPs (IPEP)
 Route Helwan ; près de Masaken Abi El-Rich

Le Caire
 Egypte
 Tél.: (202) 3682827
 Fax: (202) 3650429
 Courriel: mbanna@starnet.com.eg

Consumer's Lebanon

Mme Nada Nehme
 Ingénieur agricole
 Consumer's Lebanon
 Rue Mar-Elias, Imm. Kilani, 4ème étage ;
 Beyrouth
 Liban
 Tél.: (961) 1785428
 Mobile : (961) 3846778
 Fax: (961) 1785427
 Courriel: nadanehme530@hotmail.com

GROUPES D'AFFAIRES et INDUSTRIES**Crop Life Afrique et Moyen-orient**

M. Ali Mohamed Ali
 Coordinateur régional
 Crop Life Afrique et Moyen-orient
 Boite Postale 961810, Sport City 11196
 Amman
 Jordanie
 Tél: (962) 6-5523039
 Fax: (962) 6-5530544
 Courriel: ali-croplife@nets.com.jo

Fédération des industries égyptiennes

M. Adel Mohamed Taha
 Coordinateur du secteur chimique
 Fédération des industries égyptiennes
 1195 Corniche du Nil
 Le Caire
 Egypte
 Tél.: (202) 5768870
 Fax: (202) 5751779
 Courriel: Aataha@eco-fei.net

**Conseil international des associations
chimiques (ICCA)**

M. Fred Goede
Sasol Limited
Baker Square West, 33 Baker Street, Rosebank
2196
Johannesburg
Afrique du Sud
Tél.: (27) 11-344-0145
Fax: (27) 11-522-1298
Courriel: fred.goede@sasol.com

AUTRES ORGANISATIONS

Ligue des Etats arabes

Dr. Fatma El Malah
Directrice du département de l'environnement,
de l'habitat et du développement durable
Ligue des Etats arabes
Boite Postale 11642
Place Tahrir
Le Caire
Egypte
Tél.: (202) 575 0511
Fax: (202) 574 0331

Mme Shahira Hassan Wahbi
Chef de la division des ressources et de
l'investissement
Département de l'environnement, de l'habitat
et du développement durable
Ligue des Etats arabes
Boite Postale 11642
Place Tahrir
Le Caire
Egypte
Tél.: (202) 575 0511
Fax: (202) 574 0331

Bibliothèque d'Alexandrie

Dr. Salah Soliman
Professeur de chimie des pesticides et de
toxicologie
Conseiller spécial
Alexandrie
Egypte
Tél.: (203) 4839999 Ex. 1094
Mobile (2) 10 1776987
Fax: (203) 4820470

Courriel: salah.soliman@bibalex.org

Mme Riham Abdel Hamid
Spécialiste
Alexandrie
Egypte
Tél.: (2) 03 4839999 Ex. 1086
Fax: (2) 03 4820470
Courriel: riham.abdelhamid@bibalex.org

**ORATEURS DURANT LA SEANCE
D'OUVERTURE**

**M. Burkhard Wagner, Associé Spécial
Principal, UNITAR**

**Dr. Salah Soliman, Professeur de chimie des
pesticides et de toxicologie et conseiller
spécial, Bibliothèque d'Alexandrie**

**Dr. Fatma El Malah, Directrice -
Département de l'environnement, de
l'habitat et du développement durable,
Ligue des Etats arabes**

**S.E. M. Adel Labib, Gouverneur
d'Alexandrie**

**S.E. M. Maged George Elias Ghattas,
Ministre d'Etat égyptien pour les affaires
environnementales**

**Dr. Ismail Seragelden, Directeur,
Bibliothèque d'Alexandrie**

Annexe C: Liste des acronymes

CdP	Conférence des Parties
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
AEAE	Agence égyptienne pour les affaires environnementales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CCG	Conseil de coopération du Golf
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GTZ	Agence allemande pour la coopération technique
CIAC	Conseil international des associations chimiques
ICSC	Index international sur la sécurité chimique
AME	Accords multilatéraux environnementaux
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
OIT	Organisation internationale du travail
IOMC	Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
IPCS	Programme international sur la sécurité chimique
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEA	Ligue des Etats arabes
ONG	Organisation non-gouvernementale
PNM	Plan national de mise en œuvre
PCB	Polychlorobiphényles
PIC	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international
POPs	Polluants organiques persistants
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SCESGH	Sous-Comité d'experts du SGH
SCETDG	Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
PME	Petite et moyenne entreprise
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE- ROWA	Programme des Nations Unies pour l'environnement – bureau régional pour l'Asie occidentale
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
RNUTMD	Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses
USAID	Agence américaine pour le développement international
OMS	Organisation mondiale de la santé
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce



UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) a été fondé en 1965 en tant qu'institut autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation au moyen d'un programme de formation et de recherche pertinent. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent des contributions volontaires octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et d'autres bailleurs de fonds non gouvernementaux.

Depuis le 1^{er} Juillet 1993, conformément à la Résolution n. 47/227 de l'Assemblée Générale de l'ONU, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR remplit les fonctions suivantes :

- Assurer la liaison avec les organisations et agences des Nations Unies et avec les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes qui accueillent les institutions des Nations Unies ; Etablir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions universitaires.
- Organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables gouvernementaux nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Proposer une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social, qui comprend :
 - Des programmes de formation à la diplomatie multilatérale, aux négociations et à la résolution des conflits
 - Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
 - Des programmes de formation à la gestion financière et de la dette, avec une attention toute particulière accordée aux aspects juridiques
 - Des programmes de formation sur le contrôle des catastrophes
 - Des programmes de formation sur le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la construction de la paix.

Adresse:
11-13 chemin des
Anémones
1219 Châtelaine
Genève
SUISSE

Adresse Postale:
UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10
SUISSE

Tél.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
Site Internet:
www.unitar.org